RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2020/63 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de **Direction de l'Organisation et de la Performance,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur de l'organisation et de la performance	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier les services faits, les factures et les indus - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus	*En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur,* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Olivier JAYLET	Directeur de programme	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de **Direction l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur de l'organisation et de la performance	- Signer tout document relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les notes de service relevant de la Direction
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire - Signer les notes de service relevant de la direction En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur : - Signer tout document relevant de la Direction, hors courrier parlementaire
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Olivier JAYLET	Directeur de programme	

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture

Fait à Limoges,
Le 21 SEP. 2020

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

Ampliation :
M. l'Agent comptable

Copies :
M. François RABOISSON
M. Pierre CORRADINI
Mme Marie-Hélène LELASSEUX
M. Olivier JAYLET